

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant centre de la petite enfance les Matelots inc.	Numéro de permis 2020016	Date d'inspection Le 08 décembre 2021	
Nom de l'établissement Les petits trésors		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30 Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	17 déc. 2021	
Commentaires : Observé deux dossiers d'éducatrices qui ne comportaient pas un certificat de premiers soins. Un plan doit être mis en place afin que les éducatrices ne soient pas laissées seul avec les enfants pour des raison de sécurité jusqu'à ce qu'elles suivent le cours.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	17 déc. 2021	
Commentaires : Observé un dossier d'enfant qui manquait un numéro d'assurance-maladie.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	17 déc. 2021	
Commentaires : Observé plusieurs dossiers d'enfants qui n'avait pas les coordonnées complètes de 2 contacts d'urgence.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	17 déc. 2021	
Commentaires : Observer qu'il manque au dossier d'un enfant sa preuve d'immunisation ou un formulaire d'exemption médicale.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	17 déc. 2021	
Commentaires : Il manque dans le dossier de l'administratrice la preuve qu'elle est titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an, qu'elle possède une formation équivalant selon le ministre ou qu'elle est inscrite au cours d'éducation à la petite enfance.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	17 déc. 2021	
Commentaires : Observé deux dossiers d'éducatrices qui ne comportaient pas un certificat de premiers soins. Un plan doit être mis en place afin que les éducatrices ne soient pas laissées seul avec les enfants pour des raison de sécurité jusqu'à ce qu'elles suivent le cours.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	08 déc. 2021	08 déc. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. L'armoire où se trouve les produits toxiques (Javel) dans la salle 1122 n'était pas barrée au moment de l'inspection, par contre je l'aie barrée avant de quitter la salle.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	08 déc. 2021	08 déc. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. L'armoire où se trouve les médicaments dans la salle 1122 n'était pas barrée au moment de l'inspection, par contre je l'aie barrée avant de quitter la salle.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	17 déc. 2021	
Commentaires : Observer qu'il manque au dossier d'un enfant sa preuve d'immunisation ou un formulaire d'exemption médicale.			

Commentaires généraux

Tous les enfants jouaient dehors quand je suis arrivé. Les nourrissons étaient partis se promener avec leurs éducatrices tandis que les enfants de 2 ans jouaient à l'extérieur dans leur espace de jeu extérieur agréé.

Les éducatrices des nourrissons ont la chambre de l'autre côté du couloir mis en place comme une « salle de motricité » où ils ont des jouets que les enfants peuvent pousser/marcher avec, des jouets plus grands et des tapis mis en place pour les enfants à explorer.

La classe de deux ans se préparait à faire des biscuits! J'ai observé l'éducatrice s'assurant que tous les enfants se lavaient correctement les mains avant de distribuer la pâte. L'éducatrice m'a informé qu'ils ont tous pris des tours à versé et à mélangé les ingrédients avant mon arrivée ce matin. J'ai observé l'éducatrice prendre le temps et expliquer aux enfants ce qu'ils allaient faire, quelle était chaque forme des emporte-pièces, et laisser les enfants choisir la forme qu'ils voulaient pour leur biscuit. Le plan est pour eux de décorer les biscuits après le dîner!

original signé par
Jennifer Godin

Le 08 décembre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Catherine Boucher

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 décembre 2021

Date